

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)	6 mars 2016
---	---------------------------



Bourg de BASSANNE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

➤ Mise à jour du PCS :

La mise à jour du PCS est assurée par le conseiller municipal en charge du plan, avec la collaboration de la secrétaire de Mairie.

Le processus de mise à jour peut être schématisé de la manière suivante :

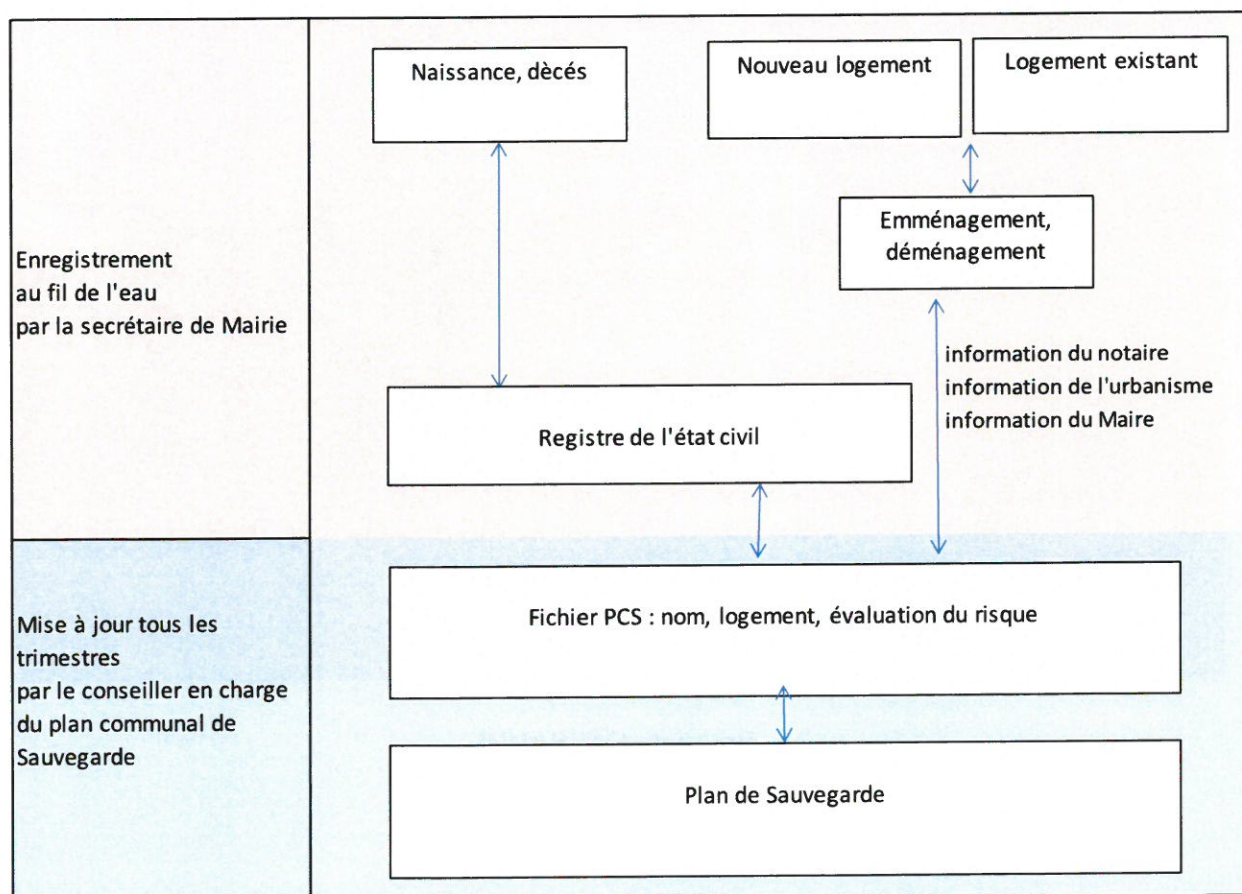


Schéma de mise à jour du PCS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

Fiche
SOMMAIRE

SOMMAIRE

PREAMBULE :

fiche SOMMAIRE

ARRETE MUNICIPAL

fiche 01

RÉGLEMENTATION

fiche 02

MISE A JOUR – FICHE REFLEXE DU RESPONSABLE

fiche 03

MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN

fiche 04

CHAPITRE I : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE

fiche I.01

LE POSTE DE COMMANDEMENT ET LA CELLULE DE CRISE
MUNICIPALE

fiche I.02

LES FICHES ACTIONS :

- Monsieur le Maire « directeur des secours »
- Chef des opérations de secours
- Secrétariat
- Responsable « lieux publics et E.R.P »
- Responsable « logistique »
- Responsable « population »

fiche I.03a
fiche I.03b
fiche I.03c
fiche I.03d
fiche I.03e
fiche I.03f

L'ALERTE DE LA POPULATION

fiche I.04

STRATEGIE OPERATIONNELLE COMMUNALE

fiche I.041

L'EVACUATION ET L'HEBERGEMENT DE LA POPULATION

fiche I.042

ANNUAIRE DE CRISE

fiche I.05

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

fiche I.06

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

Fiche
SOMMAIRE

CHAPITRE II : LES MOYENS RECENSES

MOYENS MATERIELS

fiche II.01

LIEUX DE RASSEMBLEMENT

fiche II.02

CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

- ♦ caractéristiques de la commune
- ♦ identification des risques

fiche III.01

fiche III.02

B. plan cadastral et cartes

- ♦ localisation des zones de risques
- ♦ identification des routes, voies et chemins communaux
- ♦ localisation poste de commandement, point de rassemblement

fiche III.03

fiche III.04

fiche III.05

INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION

Population permanente

- ♦ Nombre d'habitants (recensement INSEE)
- ♦ Répartition de la population sur le territoire de la commune
- ♦ Populations identifiées « vulnérables »

fiche III.06

INFORMATIONS PARTICULIERES

Exploitations agricoles et particuliers possédant des animaux

fiche III.07

Préambule

ARRÊTE MUNICIPAL

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire
- le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;
- la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment ses articles 13 et 16 ;
- le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, relatif au plan communal de sauvegarde ;

Considérant :

- que la commune est exposée au risque d'inondation ;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1er : le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de BASSANNE est applicable à compter du 12 mars 2009.

Article 2 : le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la Mairie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE 01

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde ;
- Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Directeur de la Direction des Infrastructures du Département de la Gironde.

Fait à Bassanne, le 6 mars 2016

Le Maire,

Richard GAUTHIER

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE 02

CADRE JURIDIQUE

- Le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;
- La Loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004, dans ses articles 13 et 16 ;
- Le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
- Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en juillet 2005 ;
- Le PPRI, Plan de Prévention du Risque Naturel d'Inondation des communes riveraines de la Garonne Secteur de Saint-Pierre d'Aurillac à la Réole du 25 mars 2009 (révision novembre 2013)

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)**

6 mars 2016

FICHE 03

FICHE ACTIONS DU RESPONSABLE DU PCS

➤ Identité : **Richard GAUTHIER**

- Assure la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-après
- Informe de toute modification les destinataires du plan communal :
 - Préfet
 - Sous-Préfet d'arrondissement
 - Service de Défense et de Protection Civile
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - Gendarmerie et/ou Police
 - Direction des Infrastructures du Département de la Gironde

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
Toutes	Création du document format papier	12 mars 2009
Toutes	Création du document au format informatique et mises à jour de toutes les pages	6 mars 2016

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE 04

MODALITES DE DECLenchement DU PLAN

Le plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire, ou par son représentant désigné.

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors l'autorité préfectorale ;
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, **celui-ci doit dans un premier temps constituer la Cellule de Crise Municipale**. Pour cela, il met en oeuvre le schéma d'alerte (voir Fiche : I. 01) et page suivante.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

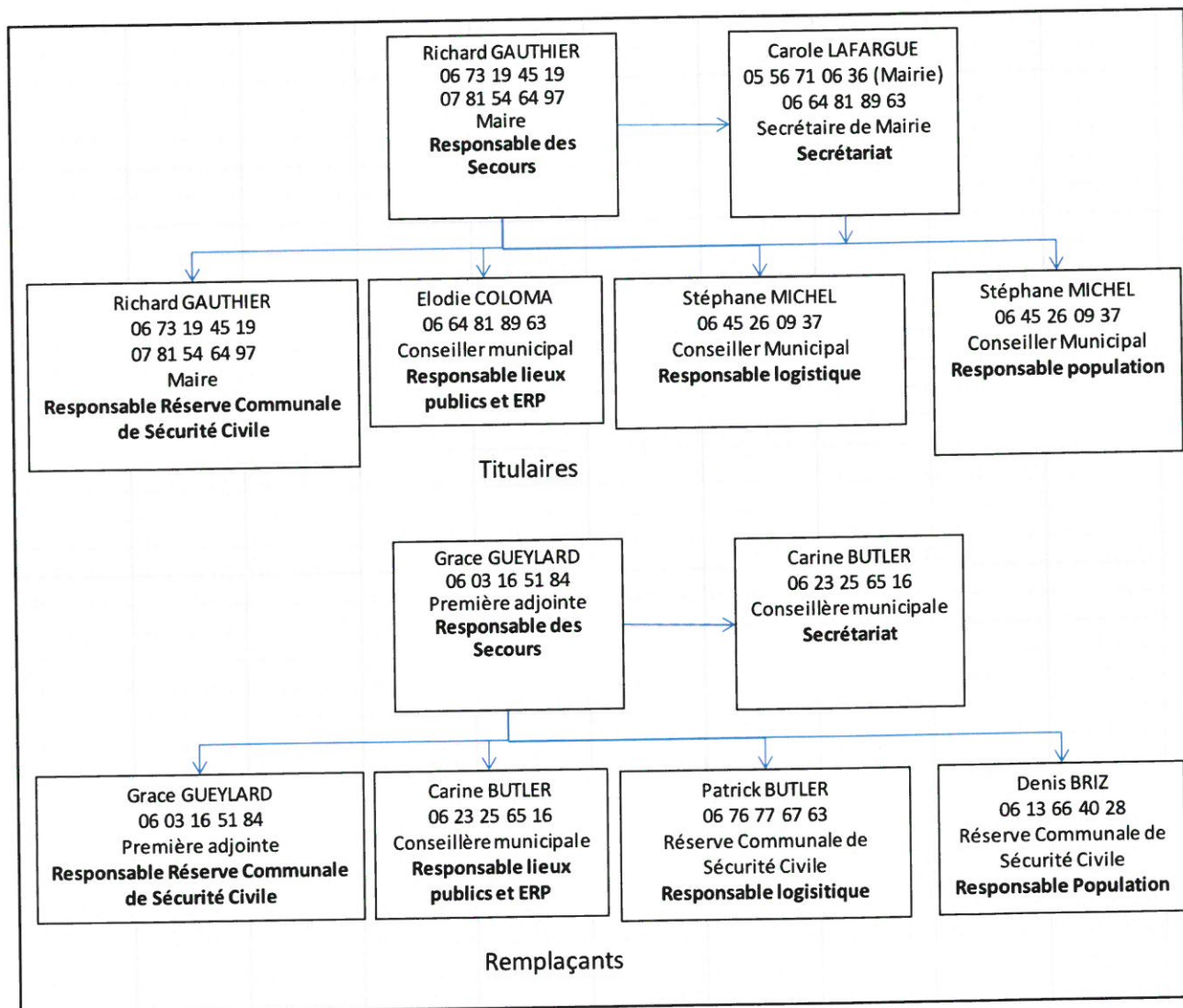


Schéma d'alerte de la CCM

1^{ère} PARTIE : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

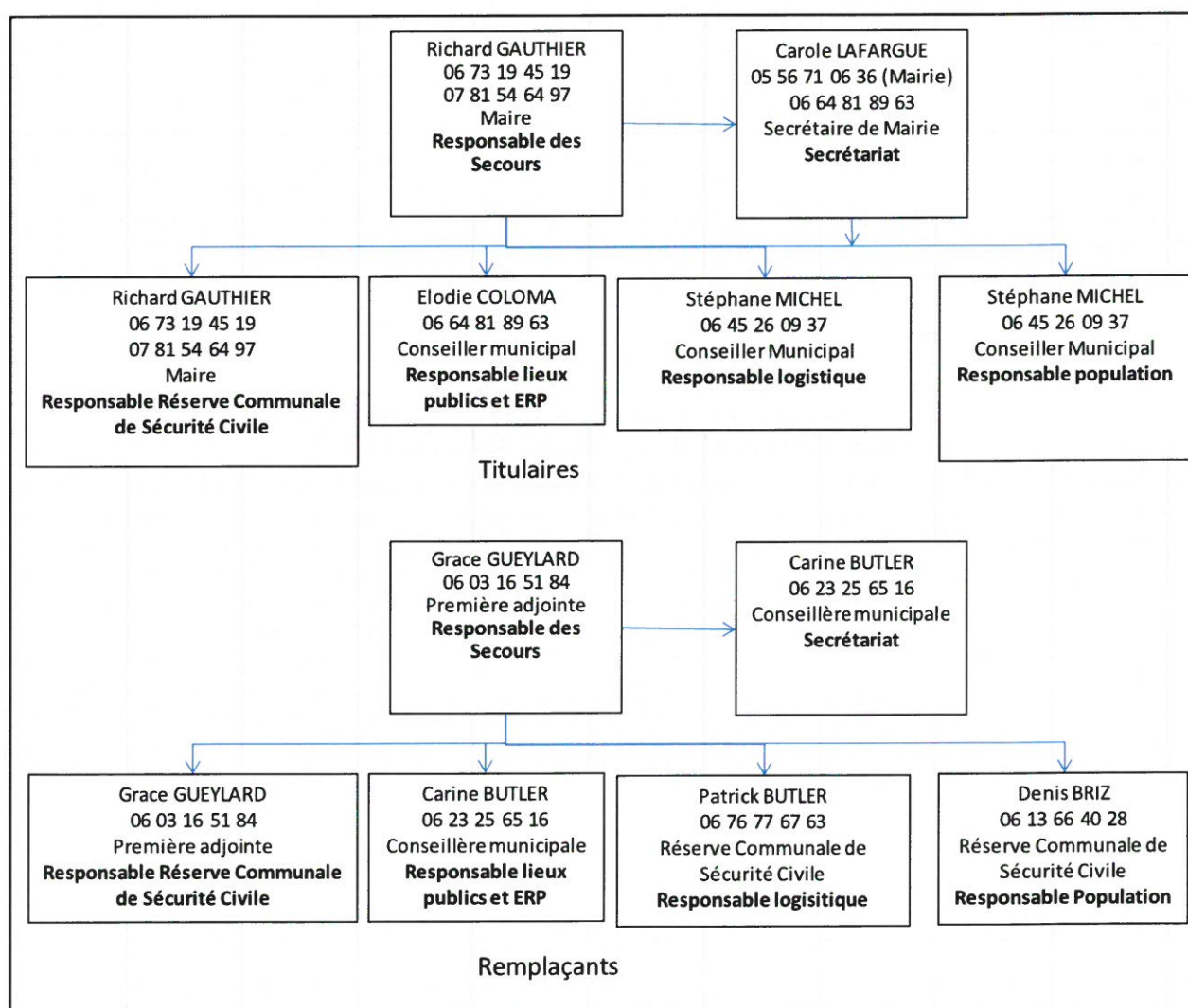
6 mars 2016

FICHE I.01

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

Personnes chargées de la réception de l'alerte par la Préfecture :

- Maire : **Richard GAUTHIER** Tél : 07 81 54 64 97 et 06 73 19 45 19
- Adjointe : **Grace GUEYLARD** Tél : 06 03 16 51 84



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.02

POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)

Hors scénario d'inondation :

Poste de commandement : **MAIRIE DE BASSANNE**
Adresse : **Le Bourg 33190 BASSANNE**

Tél. : 05 56 71 06 36
Courriel : mairie.de.bassanne@wanadoo.fr

En cas d'inondation :

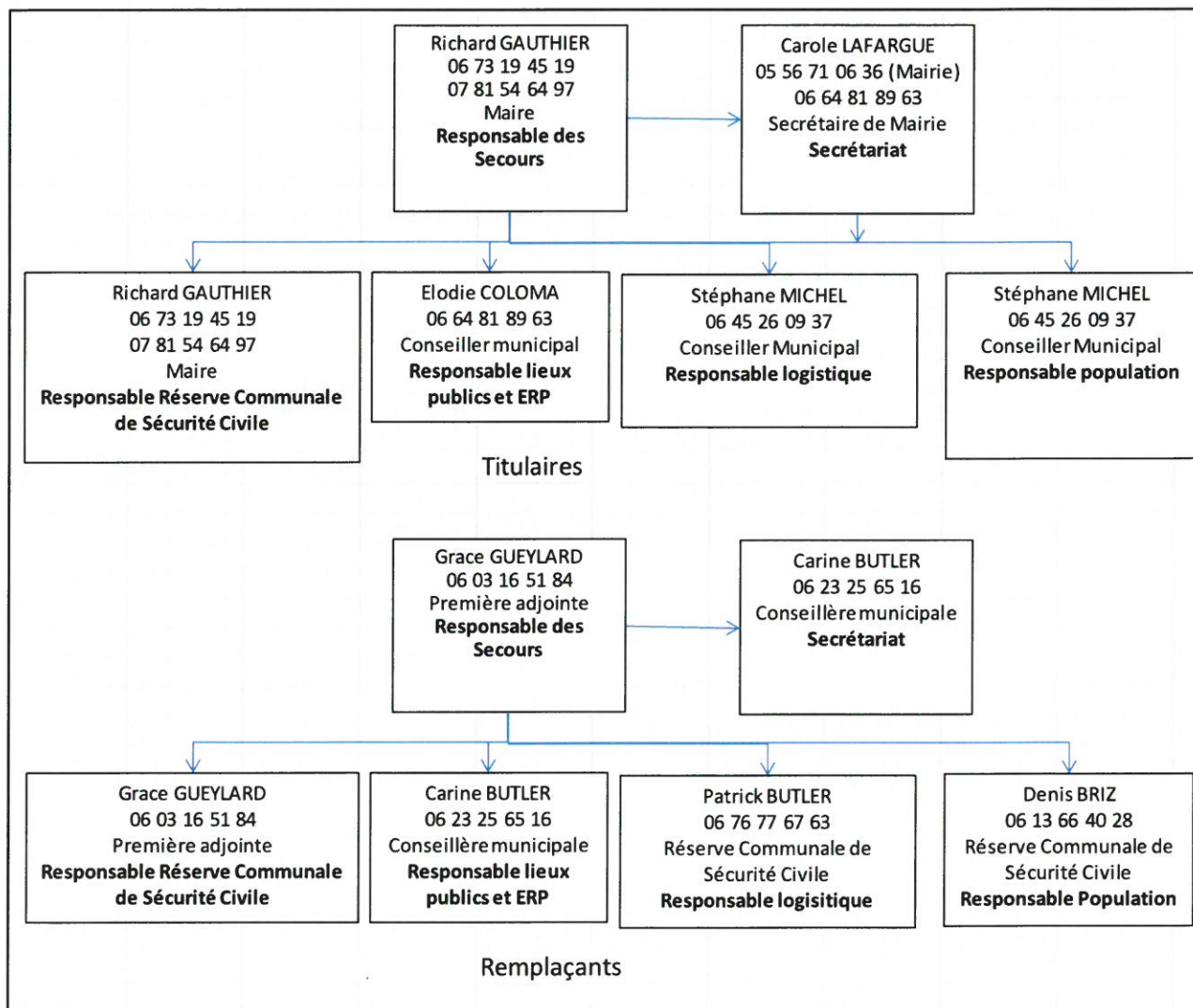
Poste de commandement : **Domicile de Monsieur Le Maire**
Adresse : **14 lieu-dit BEDOURA 33190 BASSANNE**

Tél. : 05 56 61 10 57
Courriel : rslc33@hotmail.fr

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

Composition de la Cellule de Crise Municipale (CCM) :



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone utiles (Fiche I.05).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.03a

FICHE ACTIONS : MONSIEUR LE MAIRE

- Identité : **Richard GAUTHIER**
- Suppléante : **Grace GUEYLARD**

Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du Préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- 1 - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise.
- 2 - Mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement.
- 3 - Mettre en oeuvre le plan de rappel des responsables communaux, et **activer la cellule de crise municipale.**
- 4 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres.
- 5 - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés.
- 6 - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- 7 - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
- 8 - se tenir informé et rendre compte auprès de la Sous-Préfecture.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.03b

FICHE ACTIONS : RESPONSABLE DES SECOURS

- Identité : **Richard GAUTHIER**
- Suppléante : **Grace GUEYLARD**

Le Responsable des secours est **responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.**

- Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre
- Il effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.03c

FICHE REFLEXE : SECRETARIAT

- Identité : **Carole LAFARGUE**
- Suppléante : **Carine BUTLER**

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour l'accueil et l'activation de la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit

Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la rédaction et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des mails,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.03d

FICHE REFLEXE : RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

- Identité : Elodie COLOMA
➤ Suppléante : Carine BUTLER

LIEUX PUBLICS CONCERNES

Moulin de Piis
Eglise du centre bourg
Salle de convivialité Mairie
Mairie

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour participer à l'activation de la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- **informe les personnes en charge des lieux publics et remplit, pour chacun la fiche correspondante (voir ci-après)**
- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- **gère la mise en oeuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en oeuvre d'une évacuation)**

Fin de la crise

- met en oeuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.03d

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P.

QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS »

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

Moulin de Piis

Eglise du centre
bourg

Salle de
convivialité Mairie

Mairie

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

- Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

- Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air (si existence) et la ventilation.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.03e

FICHE REFLEXE : RESPONSABLE LOGISTIQUE

➤ Identité : **Stéphane MICHEL**

➤ Suppléant : **Patrick BUTLER**

Au début de la crise

- est informé de l'alerte, se rend à la CCM ou sur les lieux afin d'effectuer un point de la situation
- met en alerte le personnel des services techniques
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux

Voir la liste téléphonique

Pendant la crise

- met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune (**circuit PCS**) et facilite leur mise en oeuvre – voir carte et fiche ci-jointes
- **active et met en oeuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe**
- **organise le transport collectif des personnes**
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- **participe en liaison avec le responsable population à l'approvisionnement des sinistrés (eau – repas...).**

Fin de la crise

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)**

6 mars 2016

FICHE I.03e

RESPONSABLE LOGISTIQUE

**FICHE « ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE DE
RASSEMBLEMENT »**

Date / heure	NOM Prénom	Adresse	OBSERVATIONS	
			SANTE	AUTRES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.03f

FICHE REFLEXE : RESPONSABLE POPULATION

- Identité : **Stéphane MICHEL**
- Suppléante : **Denis BRIZ**

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour participer à l'activation de la CCM

Pendant la crise

- **s'assure de l'information de l'ensemble de la population** (personnes isolées, personnes vulnérables, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable)
- **assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées**
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio psychologique, etc.)
- en cas de besoin fournit au SDIS ou à des sociétés privées les informations permettant de réaliser une évacuation.

Fin de la crise

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, personnes vulnérables)
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

ORGANISATION DE L'ALERTE

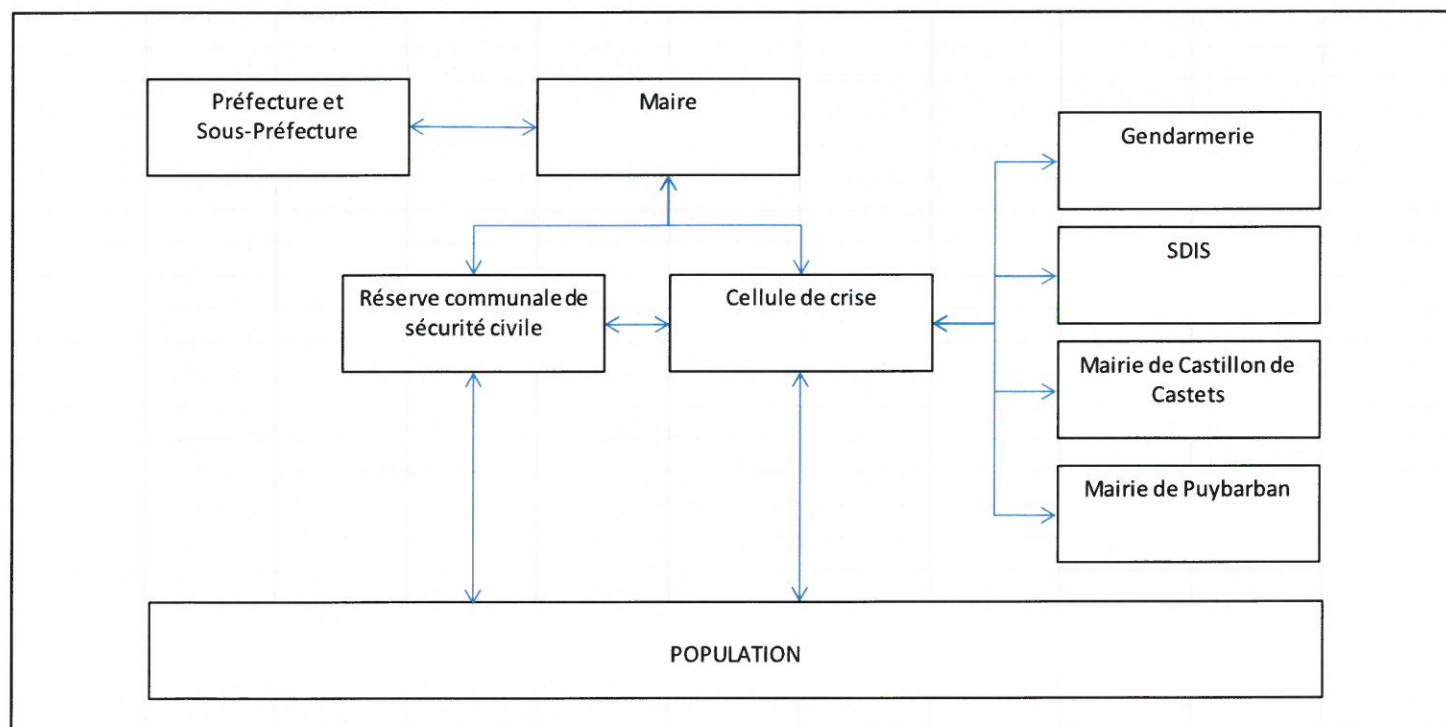
➤ Les moyens dont dispose la commune :

- Système d'alerte par téléphone
- Véhicule sonorisé des services de secours
- Porte-à-porte

➤ La mise en oeuvre

Selon la nature du sinistre :

- qui alerte : le Maire et la réserve communale de sécurité civile (voir le schéma du circuit d'alerte :



CIRCUIT D'ALERTE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

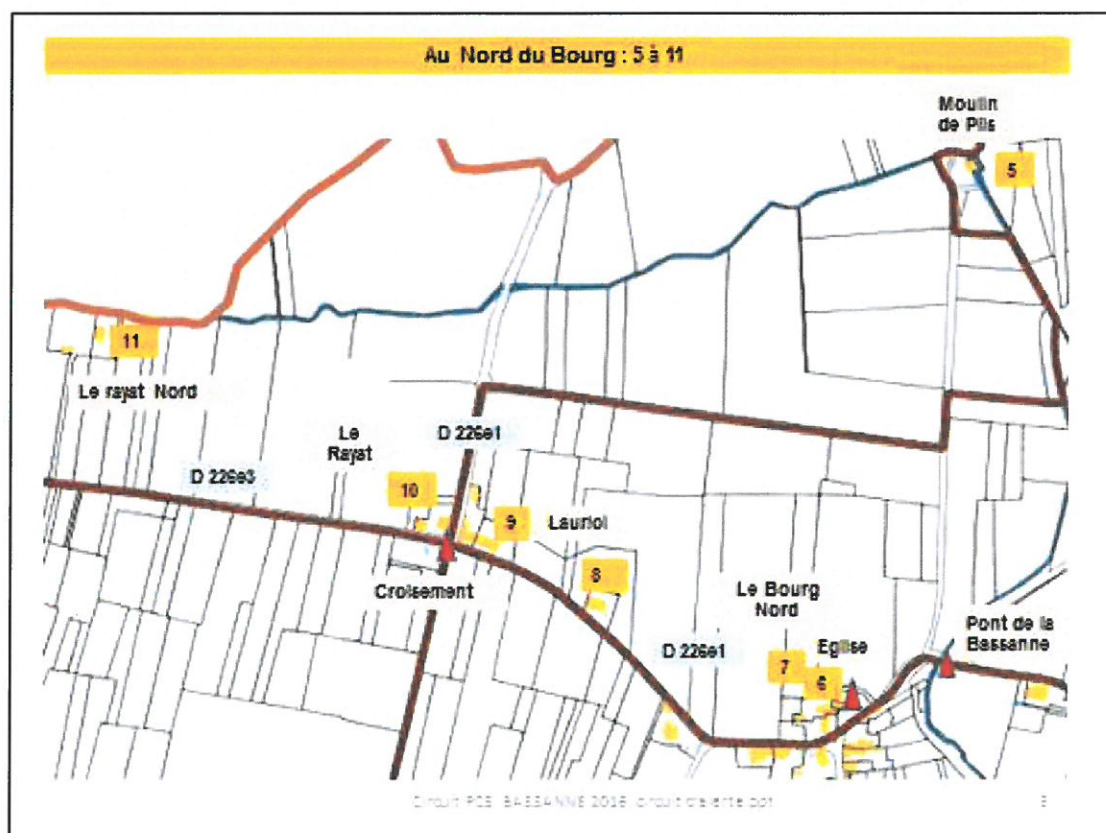
6 mars 2016

FICHE I.042

- qui est alerté : toute la population de la commune, via la réserve communale de sécurité civile, **selon le circuit PCS**

Zones alertées :

Zonage PCS	Aire géographique	Maisons	Population	% Population
A	Nord Canal	29	56	47
B	Sud Canal / A BEDOURA (bas)	9	23	19
C	A BEDOURA (haut)	16	41	34
	Total	54	120	100



Extrait du circuit PCS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.04

ALERTE DE LA POPULATION
MESSAGE RISQUE INONDATION

**1 ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Un risque d'inondation menace notre commune.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

**2 ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

Une inondation approche.

Evacuez immédiatement et dans le calme la zone où vous vous trouvez.

Rejoignez avec votre véhicule le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions de la Cellule de Crise Municipale.

Prévenez la Cellule de Crise Municipale si vous n'avez pas de moyen de transport.

L'évacuation se fera **par des bénévoles** de la réserve communale de sécurité civile.

PROCEDURES OPERATIONNELLES COMMUNALES RISQUE INONDATION

Mesures à mettre en oeuvre pour une crue de la Garonne :

- 1) Alerter le Président du syndicat des Digues dès la mise en place du système de vigilance crue
- 2) Prévenir la population (Message n°1)
- 3) Prévenir le SDIS
- 4) Prévenir le Centre Départemental Routier
- 5) Prévenir la Mairie de Puybarban
- 6) Annuler les réservations ou/et les manifestations de la salle des fêtes ou du Moulin de Piis et alerter les présidents d'associations
- 7) Mettre en sécurité les biens de la Mairie, de la salle des fêtes, du Moulin de Piis, de l'Eglise
- 8) Evacuer le matériel et les animaux au niveau du séchoir (Bédoura)
- 9) Assister les personnes vulnérables pour la mise en sécurité de leur logement
- 10) Evacuer ou faire évacuer la population à risque (Message n° 2) – Point d'évacuation n°1 sur la commune de Bassanne
- 11) Evacuer ou faire évacuer la population à risque (Message n° 2) – Point d'évacuation n°2 sur la commune de Puybarban
- 12) Mettre en place le lieu d'hébergement (prévoir nourriture, eau, ...)
- 13) Voir la fiche annuaire (Fiche I.05)

ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION

Procédure d'évacuation :

- Evacuation individuelle
- Evacuation des personnes vulnérables avec l'assistance de la réserve communale de sécurité civile
- Intervention des Sapeurs-pompiers pour l'évacuation des personnes dépendantes.
- Voir listing des personnes vulnérables (Fiche I.05 – Page 4/5)

Hébergement des sinistrés :

- Salle des fêtes de Puybarban
- Se référer à la fiche II.02

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.05

ANNUAIRE DE CRISE

AUTORITES

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphon	Courriel
Autorités	Maire	GAUTHIER	Richard	0673194519 0781546497	rslc33@hotmail.fr
Autorités	Première adjointe	GUEYLARD	Grace	0603165184	euroinvest2@wanadoo.fr

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphon	Courriel
Cellule de Crise Municipale	Responsable des secours	GAUTHIER	Richard	0673194519 0781546497	rslc33@hotmail.fr
Cellule de Crise Municipale	Responsable des secours - remplaçante	GUEYLARD	Grace	0603165184	euroinvest2@wanadoo.fr
Cellule de Crise Municipale	Secrétariat	LAFARGUE	Carole	0664818963	
Cellule de Crise Municipale	Secrétariat - remplaçante	BUTLER	Carine	0623256516	
Cellule de Crise Municipale	Responsable Réserve Communale de Sécurité Civile	GAUTHIER	Richard	0673194519 0781546497	rslc33@hotmail.fr
Cellule de Crise Municipale	Responsable Réserve Communale de Sécurité Civile - remplaçante	GUEYLARD	Grace	0603165184	euroinvest2@wanadoo.fr
Cellule de Crise Municipale	Responsable lieux publics et ERP	COLOMA	Elodie	0667874919	
Cellule de Crise Municipale	Responsable lieux publics et ERP - remplaçante	BUTLER	Carine	0623256516	
Cellule de Crise Municipale	Responsable logistique	MICHEL	Stéphane	0645260937	s.michel@girond.fr
Cellule de Crise Municipale	Responsable logistique - remplaçant	BUTLER	Patrick	0676776763	
Cellule de Crise Municipale	Responsable population	MICHEL	Stéphane	0645260937	s.michel@girond.fr
Cellule de Crise Municipale	Responsable population - remplaçant	BRIZ	Denis	0613664028	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.05

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL DE BASSANNE

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Maire et conseil municipal de BASSANNE	Maire	GAUTHIER	Richard	0673194519 0781546497	rs1c33@hotmail.fr
Maire et conseil municipal de BASSANNE	Première adjointe	GUEYLARD	Grace	0603165184	euoinvest2@wanadoo.fr
Maire et conseil municipal de BASSANNE	Conseiller municipal	BUTLER	Carine	0623256516	carpatbutler@hotmail.fr
Maire et conseil municipal de BASSANNE	Conseiller municipal	COLOMA	Elodie	0667874919	elocoloma@gmail.com
Maire et conseil municipal de BASSANNE	Conseiller municipal	ELISSAGARAY	Laurent	0670616120	laurent.elissagaray@orange.fr
Maire et conseil municipal de BASSANNE	Conseiller municipal	MICHEL	Stéphane	0645260937	s.michel@gironde.fr
Maire et conseil municipal de BASSANNE	Conseiller municipal	TODERO	Laurent	0661479956	lafonval@orange.fr

MAIRE DE CASTILLON DE CASTETS

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Maire et conseil municipal de Castillon de Castets	Maire	LAULAN	Didier	0689987857	

MAIRE DE FLOUDES

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Maire et conseil municipal de Floudès	Maire	TRENTIN	Jean-Claude	0673307413	

MAIRE DE PUYBARBAN

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Maire et conseil municipal de Puybarban	Maire	NOFFRAY	Michel		

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.05

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Personnel administratif de la commune	Secrétaire de Mairie	LAFARGUE	Carole	0664818963	

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Personnel technique de la commune	Agent communal	RICORDEL	Joel	0621545306	
Personnel technique de la commune	Agent communal	LOUBET	Gisèle	0640456627	

RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Réserve communale de sécurité civile		BUTLER	Patrick	0676776763	
Réserve communale de sécurité civile		BRIZ	Denis	0613664028	
Réserve communale de sécurité civile		OLZER	Michael	0663772593	

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Lieu public	Moulin de Piis	GILES	Allain	0613995686	
Lieu public	Eglise du centre bourg				
Lieu public	Salle de convivialité Mairie				
Lieu public	Mairie			0556710636	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.05

ASSOCIATIONS

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Associations	Moulin de Piis	GILES	Allain	0613995686	
Associations	Solid'avenir	DARCOS	Luc	0610512567	
Associations	Comité des fêtes	LAFON	Valérie	0673535030	
Associations	Société de chasse	GAUTHIER	Richard	0673194519 0781546497	

ANNUAIRE ECONOMIE : ENTREPRISES-ARTISANS-COMMERCANTS- FAMILLE D'ACCUEIL

CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel
Entreprises-artisans-agriculteurs	Agriculteur	DARET	Hervé		
Entreprises-artisans-agriculteurs	Agriculteur	LACOSTE	Serge	0671741975	
Entreprises-artisans-agriculteurs	Dépôt de maïs				
Famille d'accueil		BRIZ	Marie-Christine	0613664028	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.05

ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES » au 6 mars 2016

Ces populations peuvent avoir besoin d'une assistance spécifique lors de la survenue d'un évènement accidentel.

➤ 6 personnes de plus de 80 ans

NOM FAMILLE	NOM USAGE	PRENOMS	AGE	QUARTIER	COULEUR ZONE	ZONE PCS
GIRARD	LATRILLE	Lisette	80	AU PESQUEY	grenat	A
LATRILLE		Guy	80	AU PESQUEY	grenat	A
LACOSTE		Jacques	84	LAURIOL	rouge foncé	A
RONCALLI		Egidio	86	VIGNERON	rouge foncé	A
TANNER		Roland	84	VIGNERON	rouge foncé	A
CERET	DARET	Colette Jeanne	80	LE BOURG SUD	rouge foncé	A

➤ 9 personnes de plus de 70 ans

NOM FAMILLE	NOM USAGE	PRENOMS	AGE	QUARTIER	COULEUR ZONE	ZONE PCS
GERBAUD	XAVIER	Maite	71	A VIDEAU	grenat	A
XAVIER		Rolai Guy	77	A VIDEAU	grenat	A
PLANTON	LACOSTE	Maryse	76	LAURIOL	rouge foncé	A
BERTO	FRANCESCHET	Juliette	73	LA GRANDE LOUBEYRE	rouge foncé	A
FRANCESCHET	RONCALLI	Charlotte	77	VIGNERON	rouge foncé	A
BEZIADE	MARTY	Paquerette	71	AU VIGNERON	rouge foncé	A
MARTY		Christian	73	VIGNERON	rouge foncé	A
JAMAIN	MAUBARET	Lyliane	72	L'ECLUSE	rouge foncé	B
COUSIN	NARDI	Marie-Claude	71	BEDOURA		C

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE I.05

➤ 0 personnes de 65 à 69 ans

➤ Liste des résidences secondaires

NOM FAMILLE	PRENOMS	TYPE RESIDENT	QUARTIER	COULEUR ZONE	ZONE PCS
MOULIN DE PIIS	randonneurs	Secondaire	MOULIN DE PIIS	grenat	A
RANSINANGUE	Richard	Secondaire	LE RAYAT NORD	rouge foncé	A
JEANNEAU	Guy	Secondaire	LES BARTHES	rouge foncé	A
FONDEVILLE	Laurent et Christina	Secondaire	LE RAYAT	rouge foncé	A
MACKLE	Brian Robert	Secondaire	LE BOURG SUD	grenat	A

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE 1.06

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

Maire : **Richard GAUTHIER**
1ère Adjointe : **Grace GUEYLARD**

Conseillers Municipaux :

Carine BUTLER

Elodie COLOMA

Laurent ELISSAGARAY

Stéphane MICHEL

Laurent TODERO

2ÈME PARTIE : LES MOYENS RECENSÉS

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)**

6 mars 2016

FICHE II.01

**LISTE DES VEHICULES ET MATERIELS DETENUS PAR LES
SERVICES COMMUNAUX**

Nature du matériel	Quantité	Localisation
Tracteur	1	Séchoir communal Bédoura
Barrières	10	Séchoir communal Bédoura
Panneaux « risque inondation »	3	Séchoir communal Bédoura
Panneaux « route barrée »	3	
Tronçonneuses	1	Local technique Mairie
Echelles	1	Local technique Mairie

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)**

6 mars 2016

FICHE II.02

LISTE DES LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Nom	Localisation	Caractéristiques
Séchoir BEDOURA	BEDOURA	Destiné au stockage du matériel et des animaux
Salle des fêtes	Centre bourg PUYBARBAN	Voir la convention avec la Mairie de Puybarban placée en annexe

3ÈME PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DES RISQUES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE III.01

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

PRESENTATION

CONTEXTE GENERAL

La commune est située dans la vallée de la Garonne à mi-chemin entre les villes de La REOLE et de LANGON.

Le risque le plus encouru est le risque inondation, les hauteurs d'eau pouvant être importantes sur le territoire situé au Nord du Canal Latéral à la Garonne.

La commune est aussi située à 100 km de la centrale nucléaire du Blayais et à 110 km de la centrale nucléaire de Golfech.

- La population est composée essentiellement de personnes travaillant à l'extérieur, l'activité agricole ne représentant plus que deux exploitations.
- L'habitat est de type ancien pour le territoire situé au Nord du Canal : maisons de pierre isolées ou regroupées sur le Bourg
- L'habitat est de type ancien ou récent pour le territoire situé au Sud du Canal

PRESENTATION

IDENTIFICATION DES RISQUES

- Risque n° 1 : **INONDATION**
- Risque n° 2 : **TEMPETE**
- Risque n° 3 : **NUCLEAIRE**

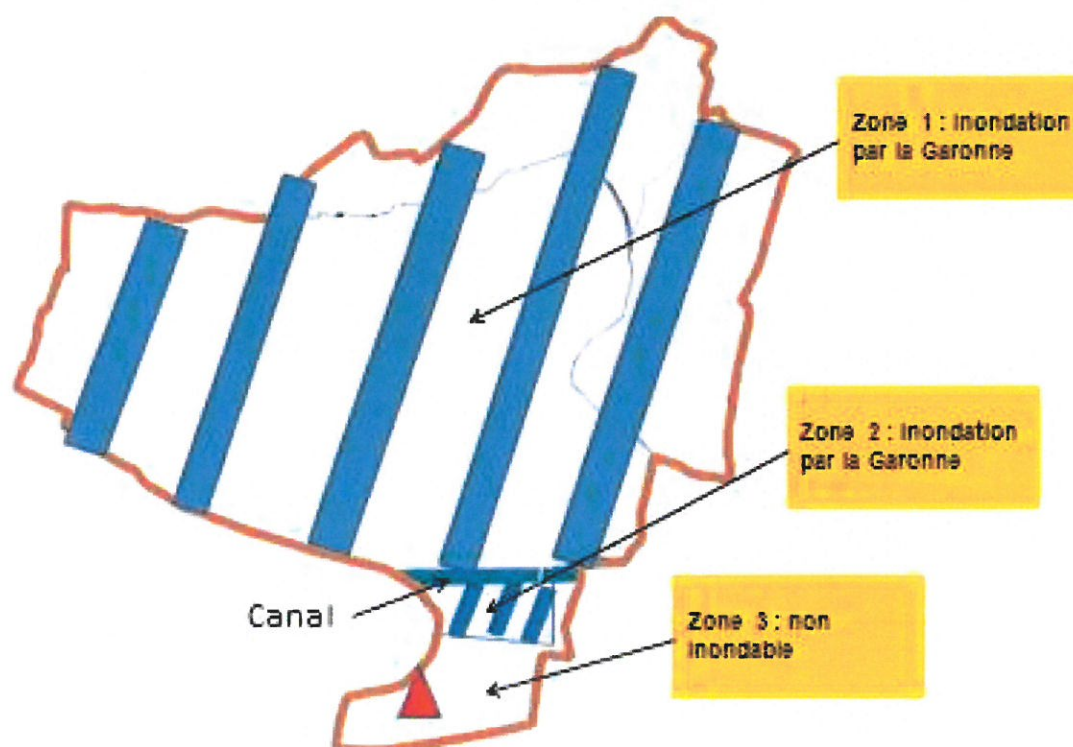
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE III.03

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES RISQUES

Plan de sauvegarde de BASSANNE 2015-2016 : zones inondables



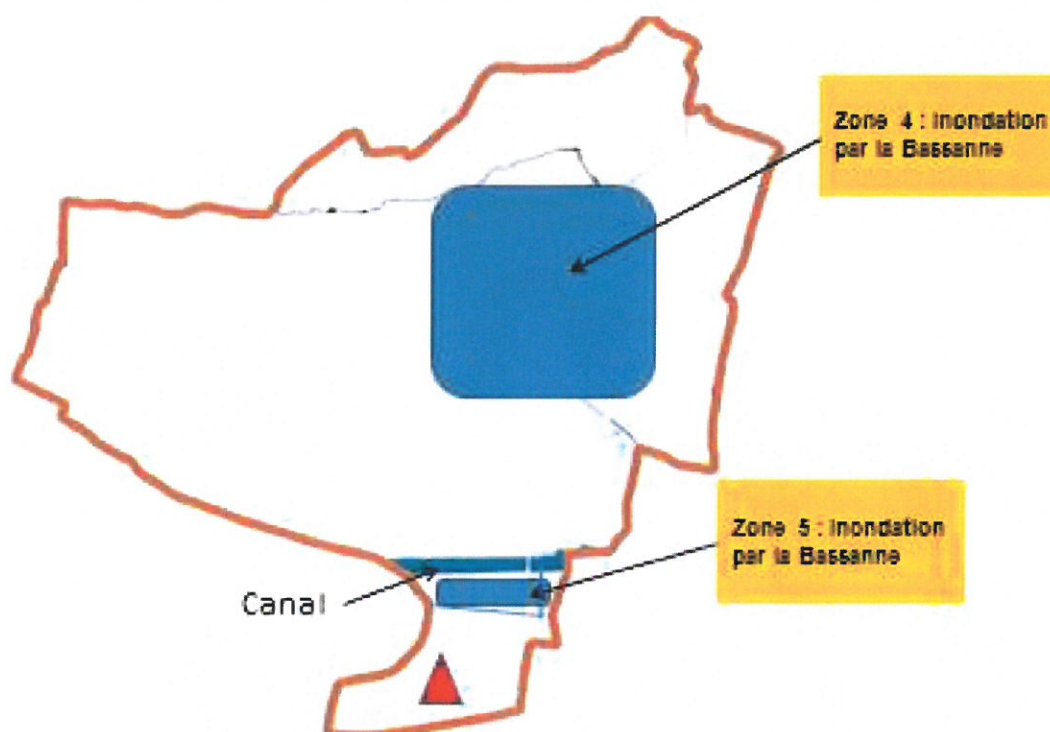
Plan de sauvegarde BASSANNE 2015 - bassanne plan de sauvegarde.doc

2

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

Plan de sauvegarde de BASSANNE 2015-2016 : zones inondables par la Bassanne



Plan de sauvegarde BASSANNE 2015-2016 : bassanne plan de sauvegarde ppt

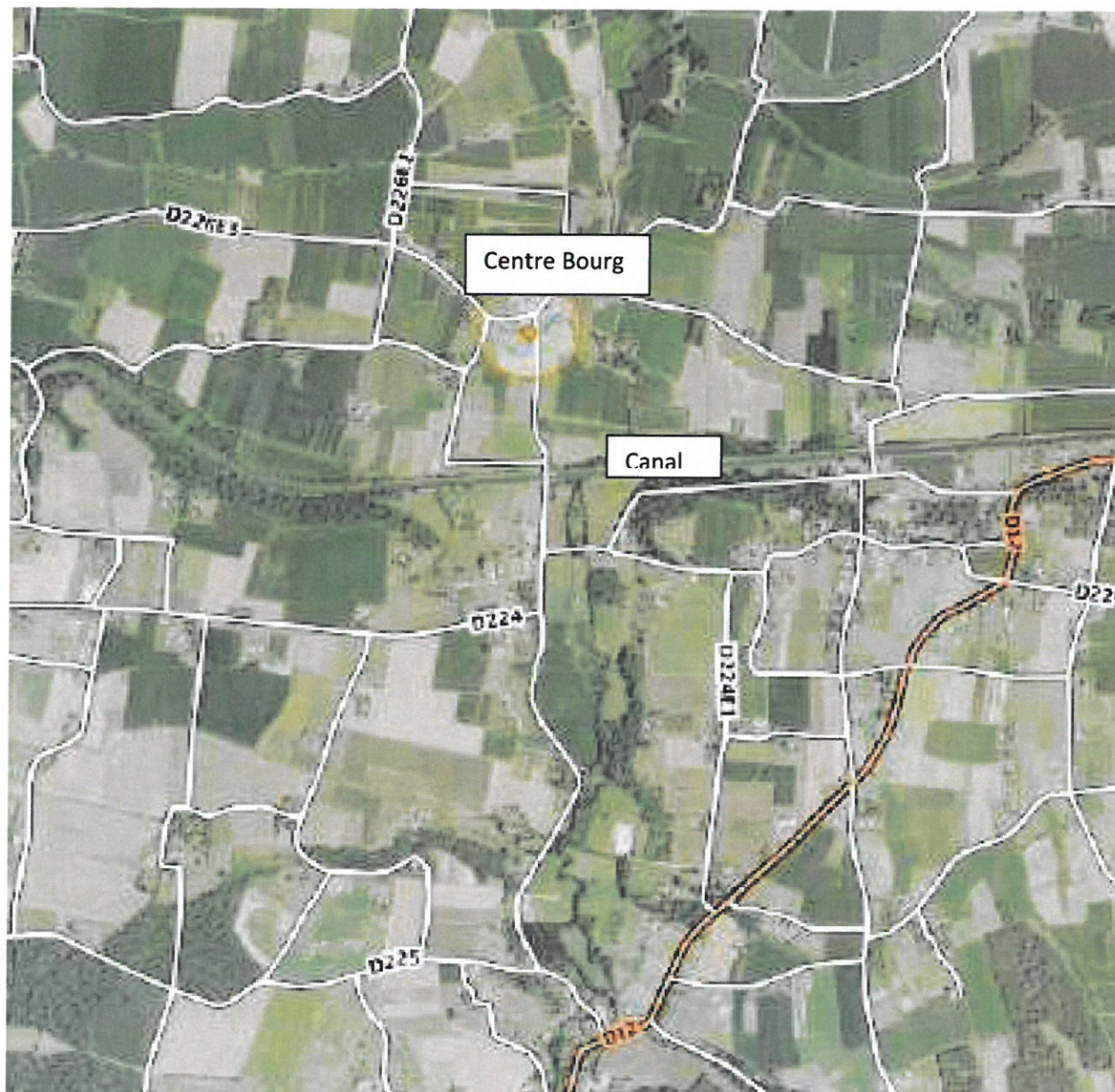
11

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE III.04

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ROUTES



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE III.05

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE

LOCALISATION DU PC ET DE LA CCM

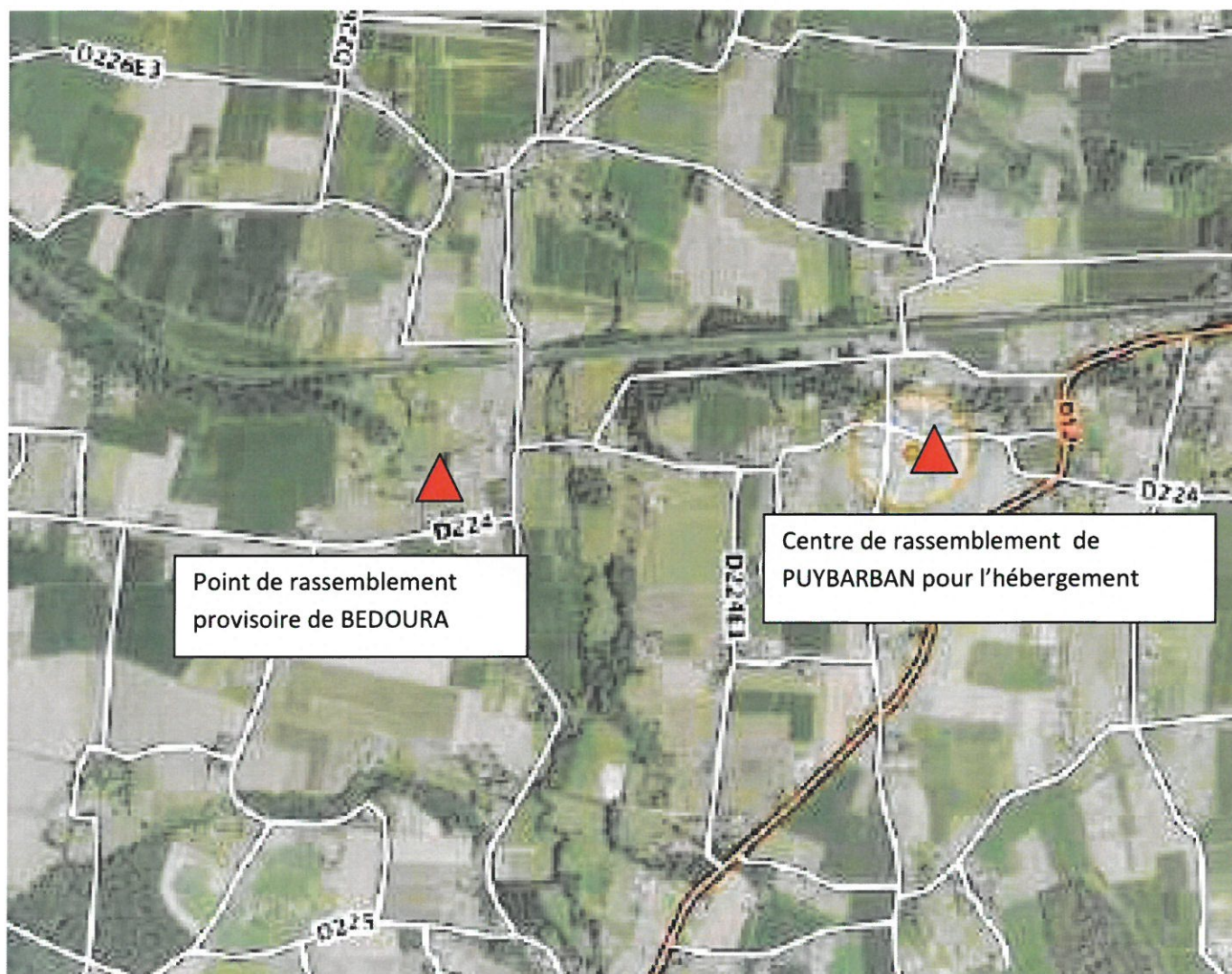


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE III.05

LOCALISATION DES POINTS DE RASSEMBLEMENT

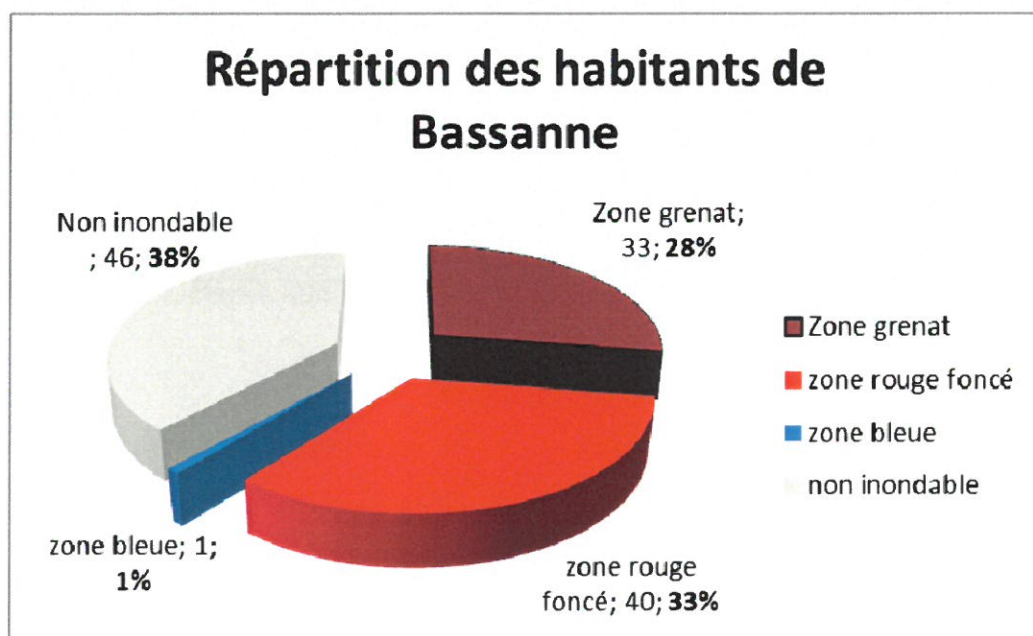
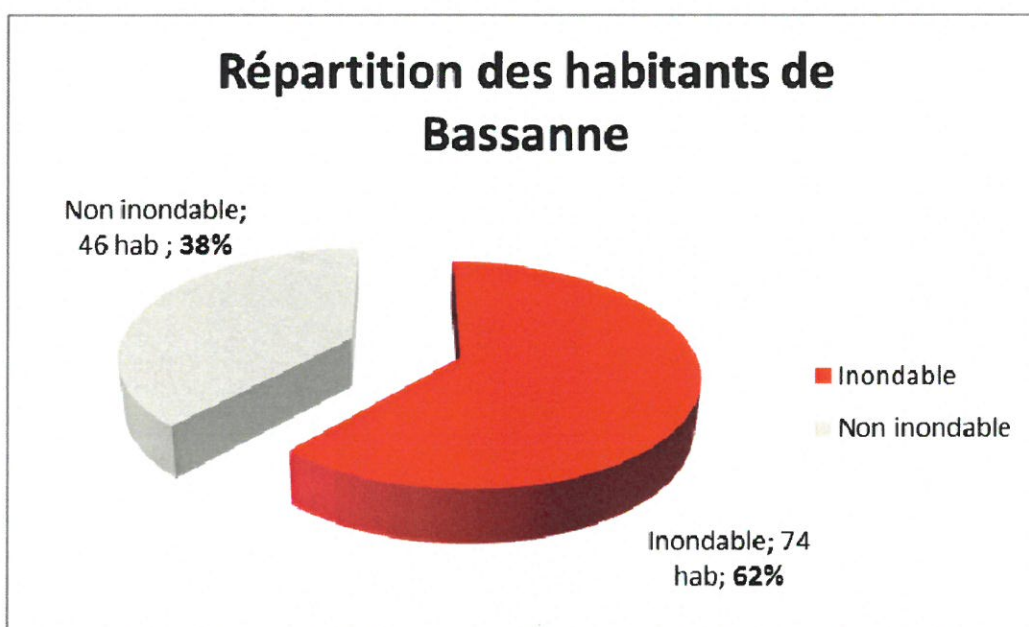


INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION

POPULATION PERMANENTE

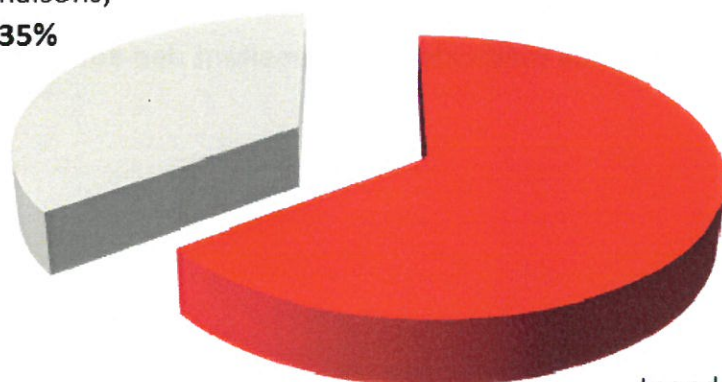
- Nombre d'habitants permanents : 120 (recensement de février 2016)

- Répartition de la population sur le territoire de la commune



Répartition des maisons de Bassanne

Non inondable;
19 maisons;
35%



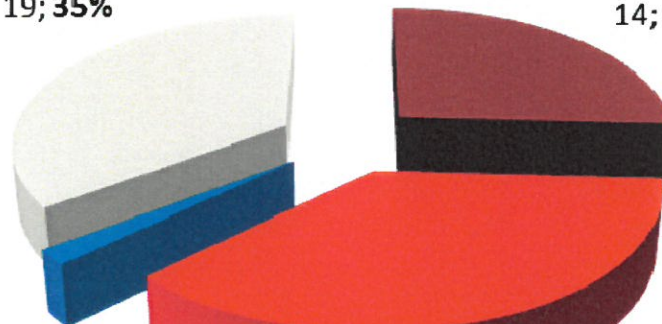
■ Inondable
■ Non inondable

Inondable; 35
maisons; **65%**

Répartition des maisons de Bassanne

Non inondable;
19; **35%**

Zone grenat;
14; **26%**



■ Zone grenat
■ zone rouge foncé
■ zone bleue
■ non inondable

zone bleue; 1;
2%

zone rouge
foncé; 20; **37%**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE III.06

- **Populations identifiées « à risques »** : Cf Fiche I.05

- **Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

1 famille d'accueil : Cf Fiche I.05

- **Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers**

- non connu

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)

6 mars 2016

FICHE III.07

INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS EXPLOITATIONS AGRICOLES ET PARTICULIERS POSSEDANT DES ANIMAUX

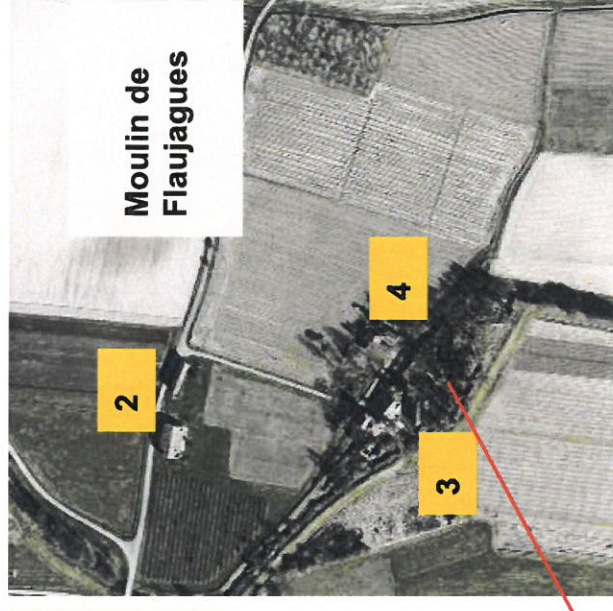
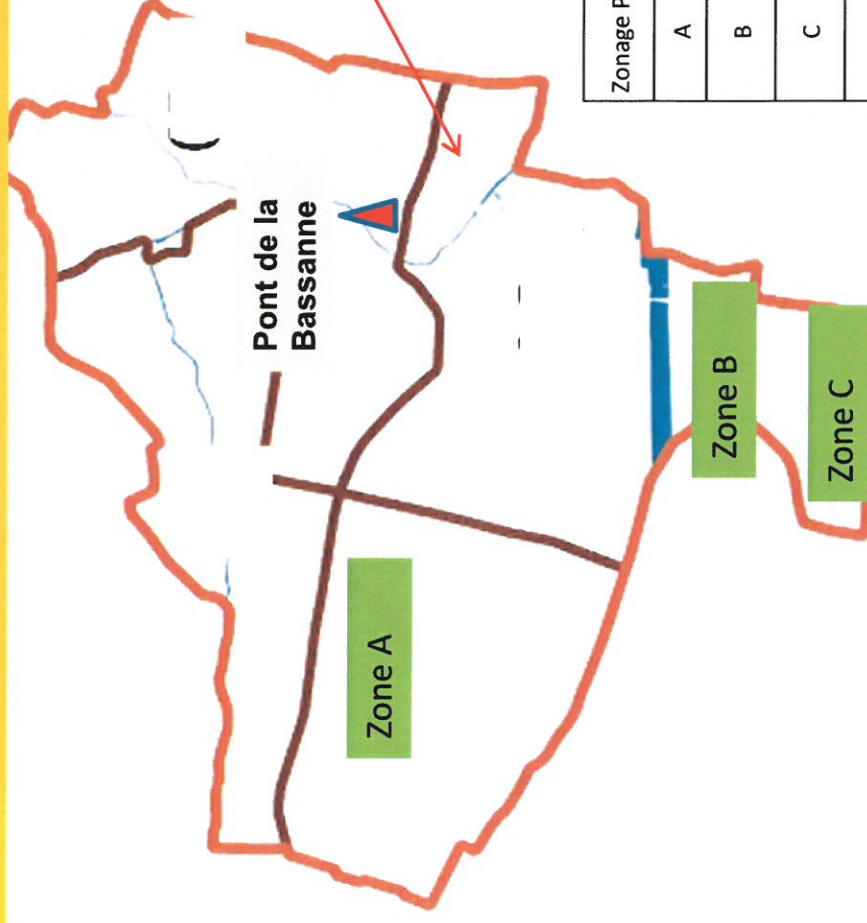
CATEGORIE	FONCTION	Nom	Prénom	Téléphor	Courriel	Animaux
Entreprises-artisans-agriculteurs	Agriculteur	DARET	Hervé			15 vaches 10 moutons

NOM FAMILLE	NOM USAGE	PRENOMS	QUARTIER	COULEUR ZONE	ANIMAUX	ZONE PCS
BURGEVIN		Dominique Henri Elie	MOULIN DE FLAUJAGUES	grenat	2 chevaux et un âne	A

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BASSANNE (PCS)	6 mars 2016
---	---------------------------

ANNEXE : Convention BASSANNE – PUYBARBAN concernant la mise à disposition de la salle des fêtes de PUYBARBAN pour les habitants de BASSANNE en cas d'accident.

Le circuit PCS sur BASSANNE 2016

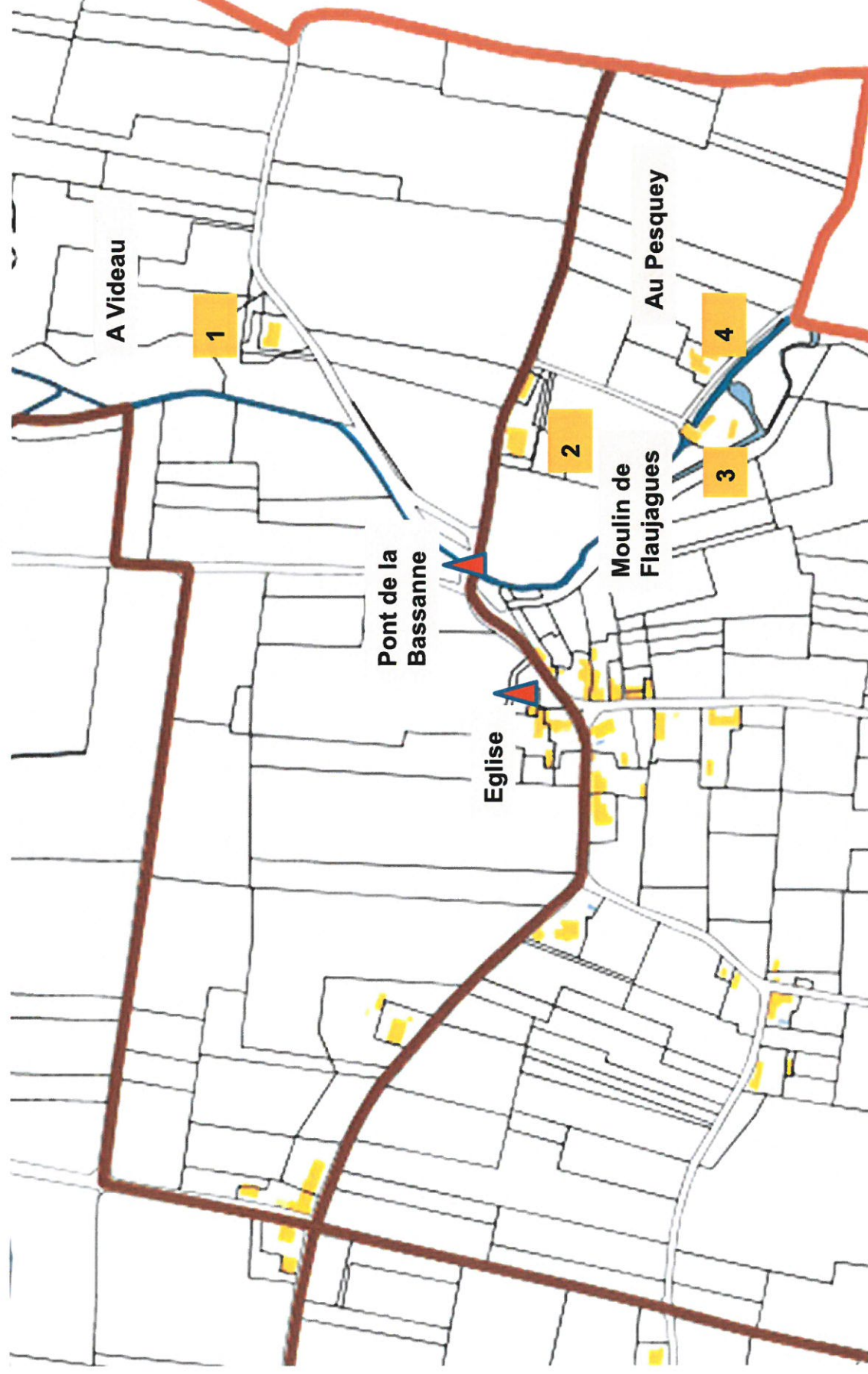


Zonage PCS	Aire géographique	Maisons	Population	% Population
A	Nord Canal	29	56	47
B	Sud Canal / A BEDOURA (bas)	9	23	19
C	A BEDOURA (haut)	16	41	34
	Total	54	120	100

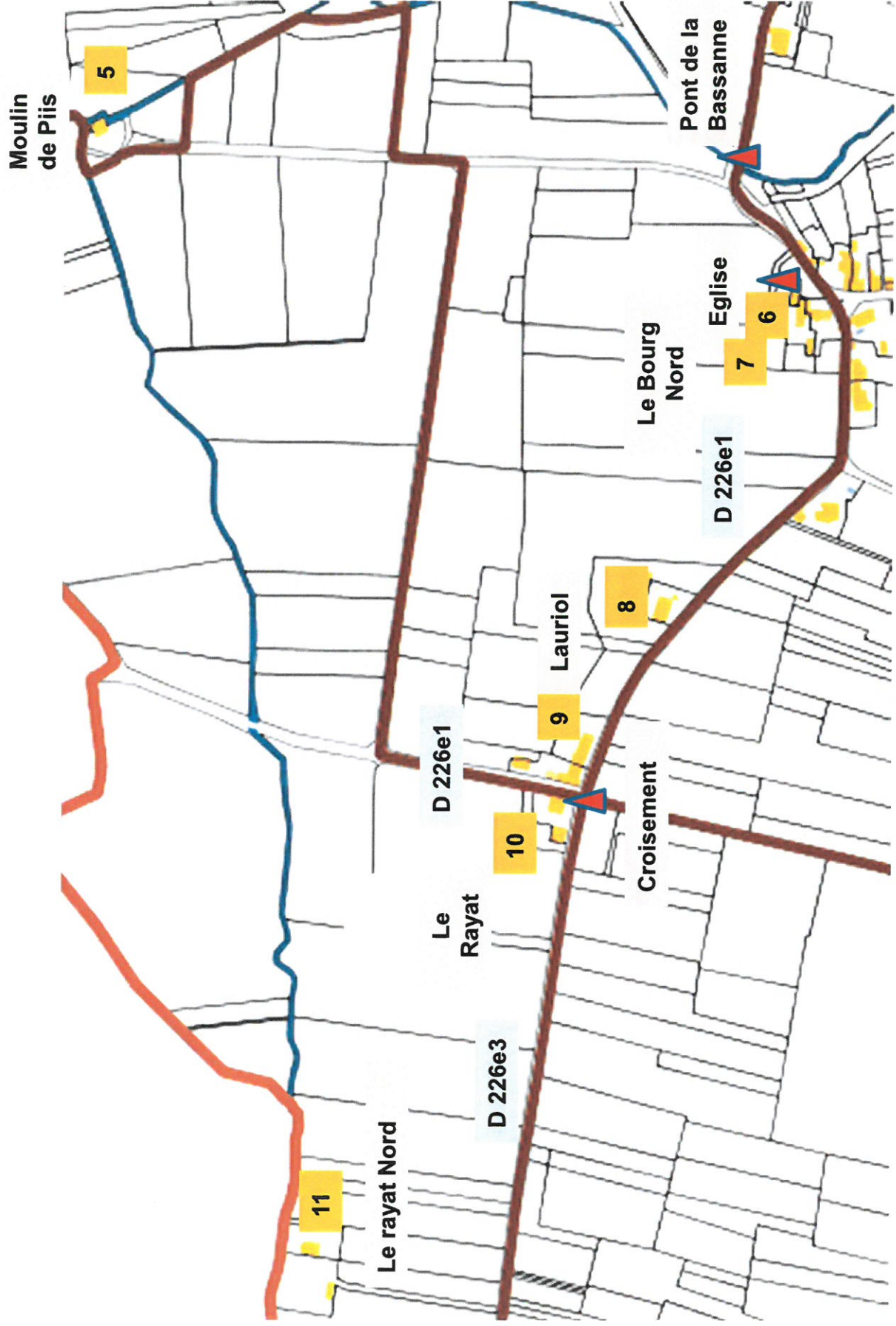
**Responsable population
Suppléante**

**: Richard GAUTHIER
: Carine BUTLER**

A l'Est du pont de la Bassanne : 1 à 4



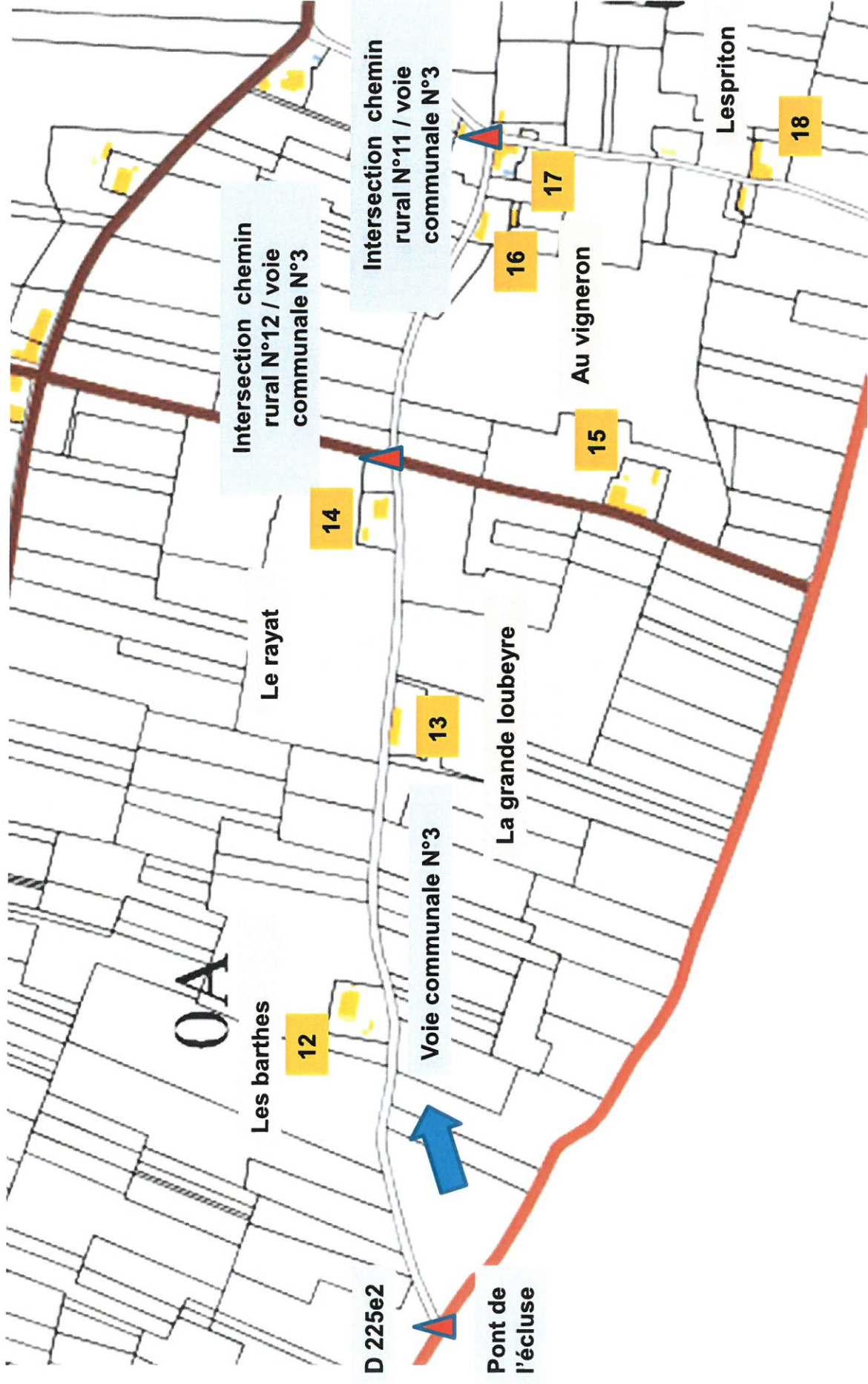
Au Nord du Bourg : 5 à 11



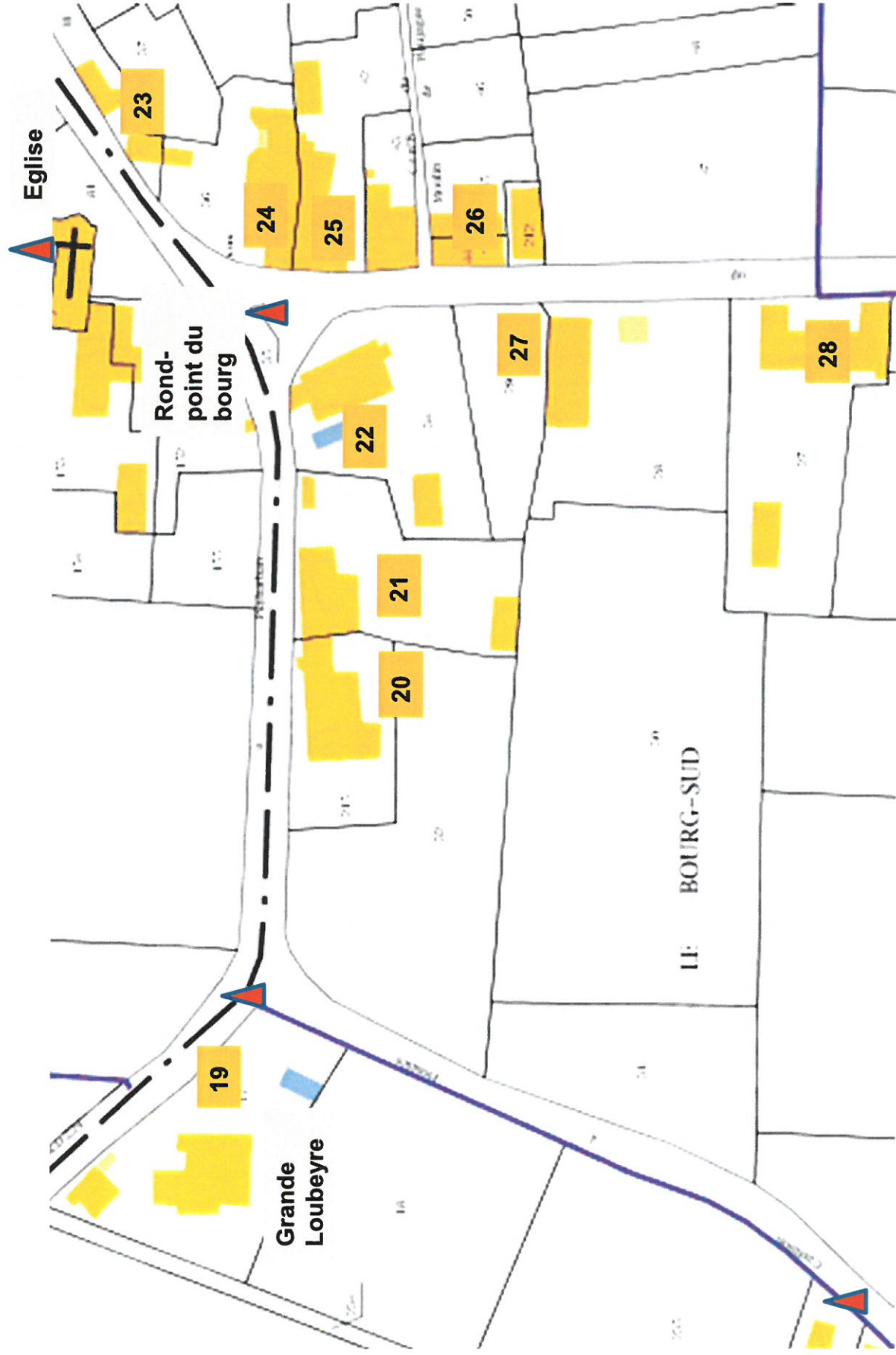
A l'ouest du Bourg – accès



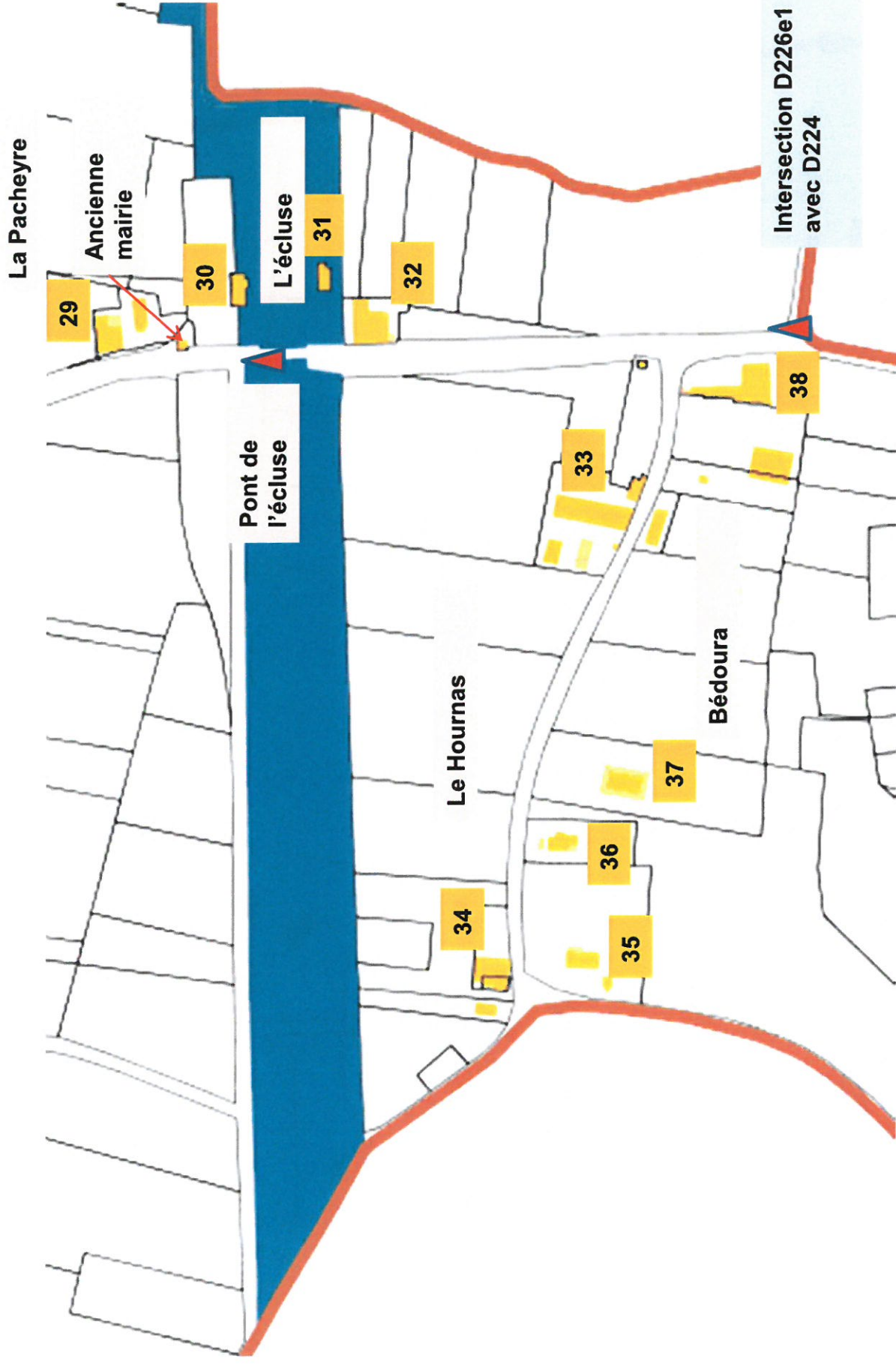
A l'ouest du Bourg : 12 à 18



Au centre bourg (Bourg et bourg Sud) : 19 à 28



Au canal : 29 à 38



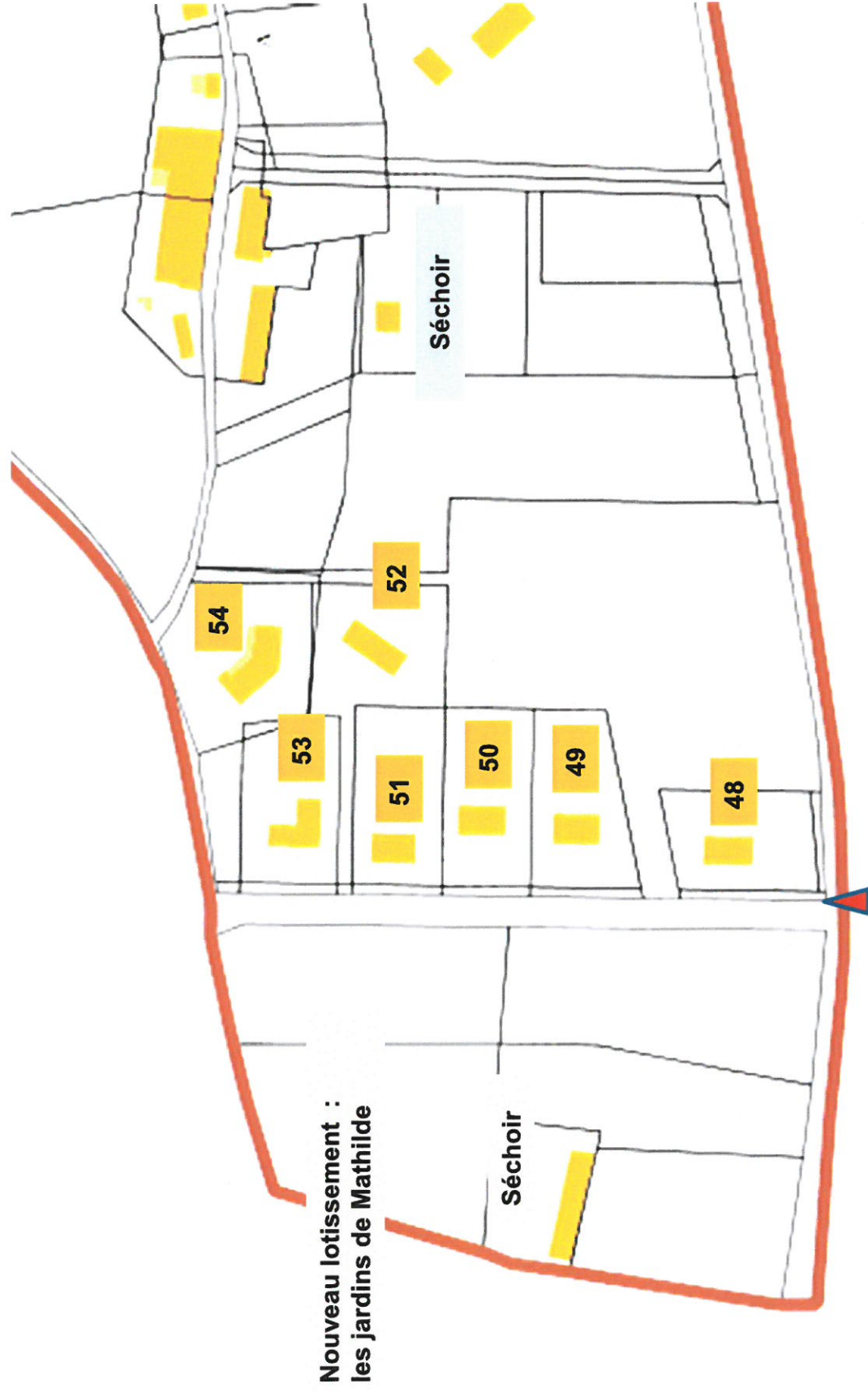
Au haut bédoura : 39 à 47

Intersection D226e1
avec D224



D224 Sud

Aux jardins de Mathilde : 48 à 54



Départementale D224 Sud

